

Ecole élémentaire Saint Jean

Collation matinale

Dans le cadre du Plan national nutrition santé (PNNS) du ministère de la santé et en cohérence avec les programmes de l'éducation nationale, **l'école élémentaire Saint Jean a décidé de supprimer la collation matinale.** Cette décision fait suite à la réflexion et aux actions de sensibilisation menées auprès des élèves et des familles. Elle a été validée par un vote du conseil d'école du mois de juin 2016.

Il est donc important que votre enfant déjeune avant de se rendre à l'école. Cependant, si cela lui est difficile :

- Vous pouvez lui remettre une collation qu'il pourra manger durant le temps d'accueil avant de monter en classe à 8h30.
- Les fruits ou légumes frais et l'eau seront tolérés durant la récréation du matin.

Nous comptons sur votre collaboration.

Cordialement

L'équipe enseignante, le service de santé scolaire

Ecole élémentaire Saint Jean

Collation matinale

Dans le cadre du Plan national nutrition santé (PNNS) du ministère de la santé et en cohérence avec les programmes de l'éducation nationale, **l'école élémentaire Saint Jean a décidé de supprimer la collation matinale.** Cette décision fait suite à la réflexion et aux actions de sensibilisation menées auprès des élèves et des familles. Elle a été validée par un vote du conseil d'école du mois de juin 2016.

Il est donc important que votre enfant déjeune avant de se rendre à l'école. Cependant, si cela lui est difficile :

- Vous pouvez lui remettre une collation qu'il pourra manger durant le temps d'accueil avant de monter en classe à 8h30.
- Les fruits ou légumes frais et l'eau seront tolérés durant la récréation du matin.

Nous comptons sur votre collaboration.

Cordialement

L'équipe enseignante, le service de santé scolaire